

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2018

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 11
Membres ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 17/01/2017
Date de l'affichage : 17/01/2017

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Nadège JARDEAUX, Olivier LABROUSSE, Pascal MENTH, Jean-Claude DESPLANTES, Jocelyne CONSCIENCE, Régis DALAS, Sandrine DECAMP, Michel ROIGNOT.

Procuration(s) : Francine EUDELIN à Rémy GARROT

Etai(ent) absent (s) : Sylviane POTOT, Francine EUDELIN

Secrétaire : Françoise RUINET

1. Compte-rendu des arrêtés du Maire :

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes : 58-2017 : Arrêté acceptant le devis de l'entreprise Quinette Galay pour la fourniture de hausses de sièges de la salle de cinéma pour 6 155.50 € HT. 59-2017 : Arrêté acceptant le devis de l'entreprise Geotec pour la réalisation de l'étude de sol de la MSP pour un montant de 1540.00 € HT 61-2017 : Arrêté acceptant de résilier le bail avec Mme Mégan RENAUD à compter du 23/11/17 et d'encaisser la caution suite au résultat de l'état des lieux réalisé. 62-2017 : Arrêté autorisant le maire à louer l'appartement libéré par Mme RENAUD à Mme SARGENTINI à compter du 15/12/2017. 1-2018 : Arrêté acceptant le devis avec l'entreprise Qualiconsult correspondant à la réalisation de la mission SPS et CT pour les travaux de réhabilitation de la salle d'évolution pour un montant de 8 332.50 € HT. 2-2018 : Arrêté autorisant le maire à résilier le bail de Mr Delacroix Antoine et Mme De Souza à compter du 31/12/2017 et de louer le logement de Mr GUENOUX à compter du 01/01/2018. 3-2018 : Arrêté autorisant le maire à renouveler le bail avec Me Schang pour le bureau du RDC de la mairie.

2. Compte-rendu des DIA :

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes : 11-2017 : Indivision Giannesini vend à Mr BOIDOT Marc le bâtiment situé 24 rue de la Libération cadastré AC 126 (80 m²) 12-2017 : SCI les hauts de Sombornon vend à Mr et Me RODRIGUES DE AMORIM le bâtiment situé 2 impasse Gallo-Romaine cadastré AE 165 et 192. 13-2017 : Mr et Mme GILLOT Didier (21 rue du Pâtis) vend à Mr BUSSIERE et Mme OUMAIMA. 1/2018 : Mr GOUDE Jacky (34 avenue Brenne) vend à Mr BROCHOT Nicolas (Dijon).

3. Validation ouverture des plis : avenant 1 marché maîtrise œuvre MSP :

Lors du 20/12/2017, la commission d'ouverture des plis s'est réunie et a validé l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la MSP de BRANDON ARCHITECTURE suite à la

modification de l'enveloppe estimative des travaux : Marché initial : 144 000 € HT Avenant 1 : 18 270 € HT Marché modifié : 162 270 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecture BRANDON (AA GROUP)

AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

4. Approbation modification statuts SICECO :

Madame, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- ☒ La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- ☒ La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- ☒ La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- ☒ La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- ☒ La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- ☒ La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- ☒ La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- ☒ La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- ☒ La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- ☒ La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- ☒ La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes. La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Madame, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI,

Séance du 30/01/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 4/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13 Présents : 11 Absents : 1 Suffrages exprimés : 12

Date de convocation 17/01/2018

Modification statuts SICECO

de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

Il propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

☑ Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,

☑ Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,

☑ Autorise Madame, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

5. Etude travaux Eglise :

Vu l'apparition de fissures sur les façades de l'Eglise, il est nécessaire de réaliser des études pour déterminer les causes de ces désordres, Mr BURI, architecte a fourni des devis concernant les études à réaliser : 1ère phase : Etude de la charpente et toiture Architecte Buri : 2 550 € HT Synapse étude charpente : 2 640 € HT 2ème phase : Si aucun problème n'apparaît du côté des toitures Architecte : Buri : 1100 € HT BET Géotechnique Hydrogéotechnique centre : sondage forage et fourniture d'un rapport pour trouver les causes des fissures : 4 617 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de l'opération à hauteur de 11000 € HT (13100 € TTC),

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de subvention à l'Etat au titre de la DETR,

AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits correspondants sur le budget 2018.

6. Ouverture crédits BP 2018 :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'honorer des factures avant le vote du budget primitif 2018, il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS DEPENSES :

art.2031 op 55 15000.00 € (études église)

art 21571 op 95 25000.00 € (achat camion)

art 21578 op 66 4 000.00 € (pose barrière rue st seine)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer les ouvertures de crédits ci-dessus exposées, AUTORISE le

Maire à signer tout document se rapportant au dossier, AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes.

7. Suppression poste et modification tableau des effectifs :

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Compte tenu de l'avancement de grade de l'agent

COLLARD Elise, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Vu l'avis du Comité technique, Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide:

1 - La suppression de l'emploi de REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe à temps complet à compter du 01/02/2018.

2 -La création d'un emploi de REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe à temps complet à compter du 01/02/2018. 3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade Nombre d'heures Nombre de postes Statut du poste Adjoint administratif 2 ème classe 35 h 1 Occupé Adjoint administratif 1ère classe 35 h 1 Vacant Adjoint technique 2ème classe 12h 1 Occupé Adjoint technique 2ème classe 35 h 3 occupés Adjoint technique 1ère classe 35h 1 Vacant

Modification du tableau des effectifs

Grade	Nombre d'heures	Nombre de postes	Statut du poste
Adjoint administratif 2 ème classe	35 h	1	Occupé
Adjoint administratif 1ère classe	35 h	1	Vacant
Adjoint technique 2ème classe	12h	1	Occupé
Adjoint technique 2ème classe	35 h	3	occupés
Adjoint technique 1ère classe	35h	1	Vacant
Adjoint au patrimoine 2 ème classe	10h	1	Occupé
Rédacteur	35h	1	vacant
Rédacteur principal 1 ère classe	35h	1	occupé

4 -D'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. vente local ancien office tourisme :

Vu le souhait de la commune de vendre les bâtiments cadastrés AB 230 (ANCIEN GARAGE RENAULT) pour 42 m² et partie de la parcelle AB 551 (ancien office tourisme) pour environ 100 m², la parcelle AB 551 doit faire l'objet d'un bornage en cas de vente. Vu la demande de Mr Mairet pour l'acquisition de ces bâtiments, Vu que les services des domaines ne peuvent plus assister les communes dans le cadre de cette vente, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de vendre les bâtiments ci-dessus exposés, à Mickaël MAIRET pour son entreprise MD INFORMATIQUE à un prix se rapprochant le plus de 100 000 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener la négociation.

AUTORISE le maire à nommer le notaire de son choix pour réaliser cette vente et à sélectionner le géomètre de son choix afin de réaliser les bornages nécessaires, AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

9. Voirie 2018 :

Vu les estimatifs des différents travaux de voirie 2018 présentés par ATMO,

- Chemin de Saint Anthot : 46 000 € HT
- Chemin de Rétot : 20 000 € HT
- Chemin du stand : 10 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

10. Réfection toiture et façades mairie :

Vu les fuites importantes au niveau de la toiture de la mairie et les dégradations au niveau des façades,

Vu le devis estimatif de l'entreprise BHF s'élevant à 157 306.24 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de l'opération "réfection toiture et façades mairie" pour un montant estimatif de 157 306.24 € HT,

AUTORISE le Maire à demander les aides financières à l'Etat au titre de la DETR, au département de Côte d'or dans le cadre du programme "aides aux bâtiments et édifices publics communaux non protégés",

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises après la délivrance de l'accusé réception de dossier complet par les différents organismes financeurs,

ACCEPTTE le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été présenté,

PRECISE que ce projet ne fera pas l'objet d'un commencement avant la délivrance d'un accusé réception de dossier complet

CONFIRME que les crédits pour ce projet seront inscrits au budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vu la demande de Mr Timothé CHATELAIN pour une aide concernant ses études dans le cadre d'ERASMUS, il lui est demandé de nous fournir un dossier complet qui indiquera ses charges et ses ressources pour ce projet. Le dossier sera étudié à réception de ce dossier.
- Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier de la maison de santé. Le dossier se poursuit, les demandes de subventions sont en cours d'instruction par les différents organismes financeurs.
- Jean-Claude Desplantes fait un résumé de la situation du dossier concernant la salle d'évolution. Idem, le dossier se poursuit, les financements sont en cours d'étude.
- Démarche participative : réunion le 02/02/18 à 19 h à la salle. Programme : Fête 2019.
- Jocelyne CONSCIENCE, Olivier EUDELIN, Gilbert DEBIERE remercient les bénévoles pour le marché de Noël.
- Remerciements à Sandrine DECAMP pour l'organisation des vœux avec l'animation par le groupe les Scarline's.

Fait à Sombornon,
Le 31/01/2018

Le Maire,
Rémy GARROT